

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le lundi 3 octobre 2016 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Sont absents:
André Picard
Françoise Cormier

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

2016-0310-373

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2016-0310-374

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Sur la proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 12 septembre 2016 soit adopté.

ADOPTÉ

2016-0310-375

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 29 septembre 2016, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 324 286,46 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois aux listes lot 3 et lot 4 du 26 septembre 2016, d'une somme de 437 546,15 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2016-0310-376

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2016.

2016-0310-377

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE SIMON TOUSTOU

ATTENDU QU'il y a peu de terrains disponibles pour le développement domiciliaire dont les terrains que le conseil veut acquérir ;

ATTENDU QUE tant que la MRC de Joliette n'aura pas adopté un nouveau schéma d'aménagement, la municipalité n'a plus de possibilité de développer son territoire ;

ATTENDU QUE suite à la contestation de l'évaluation de Kruger et une perte de revenu de 71 000 \$ annuellement, la municipalité doit chercher d'autres sources de revenus ;

ATTENDU QUE la municipalité a acquis des terrains d'Emmanuel FRANCOEUR avec l'intention de construire une rue en bordure des terrains acquis pour permettre la vente de ces terrains aux fins de construction résidentielle ;

ATTENDU QUE le lot 4 738 447 appartenant à Simon TOUSTOU se trouvera en bordure de cette même rue projetée ;

ATTENDU QUE monsieur Simon Toustou a déposé à la municipalité une offre de vente de son terrain étant une partie du lot numéro 4 738 447 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette bornant à la rue projetée ;

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'acquérir le terrain de Simon TOUSTOU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. **QUE** la municipalité accepte l'offre de vente déposée par Simon TOUSTOU à la municipalité ;
3. **QUE** la municipalité, conformément à l'offre de vente, acquiert ledit terrain de Simon TOUSTOU au plus tard dans les dix (10) jours de la date du dépôt du cadastre au registre foncier de la partie achetée et de la partie résiduelle restant à Simon TOUSTOU ;
4. **QUE** l'achat soit fait, conformément à l'offre de vente, pour le prix total de vingt-trois mille dollars (23 000,00 \$), le tout selon les termes, charges, conditions, date d'occupation et garanties de ladite offre de vente fournie à cette assemblée notamment que le vendeur se réserve l'occupation de l'immeuble pour un (1) an après la date de la vente finale et qu'il puisse enlever de l'immeuble les arbres, arbustes et plantes qu'il désire conserver ;
5. **DE** mandater Me Jacques Raymond, notaire, pour la préparation et la réception de l'acte de vente final ;
6. **D'autoriser** le maire, Denis LAPORTE, ou en son absence, le maire suppléant, Sylvie FRIGON, et le secrétaire-trésorier, Pierre RONDEAU, ou en son absence le secrétaire-trésorier adjoint, Christian GRAVEL à signer l'acte de vente final et tout document requis au nom de ladite municipalité pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-0310-379

CONTRIBUTION ANNUELLE 2017 - CERTIFICATION OSER-JEUNES

ATTENDU QUE le Conseil désire encourager la conciliation travail-études ;

ATTENDU QUE le Conseil encourage les étudiants à continuer leurs études, tout en mettant en place plusieurs emplois saisonniers ;

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré en 2008 et s'est affichée comme un « Employeur OSER-JEUNES » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers, que la municipalité demande l'accréditation OSER-JEUNES au Comité régional pour la valorisation de l'éducation et que soit autorisé le paiement d'un montant de 100 \$ pour la certification 2017.

ADOPTÉ

2016-0310-380

ACHAT DE LAMPE À DIODE ÉLECTROLUMINESCENTE (DEL) POUR L'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS DU PARC DE L'ÉRABLIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité a signé un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière avec la MRC de Joliette ayant comme action de promouvoir le sentier de l'érablière avec une meilleure accessibilité ;

ATTENDU QUE Lumen a soumis un prix pour l'achat de 26 ensembles de lampes pour l'éclairage des sentiers du parc de l'Érablière pour la somme de 20 786,17 \$, excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat des lampes de rue tel que proposé par Lumen dans la soumission 15699812-00 du 20 septembre 2016 préparée par Karl Champagne pour la somme totale avant taxes de 20 786,17 \$;

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 22-700-55-724.

ADOPTÉ

2016-0310-381

INSTALLATION DE LAMPE À DIODE ÉLECTROLUMINESCENTE (DEL) POUR L'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS DU PARC DE L'ÉRABLIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité a signé un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière avec la MRC de Joliette ayant comme action de promouvoir le sentier de l'érablière avec une meilleure accessibilité ;

ATTENDU QUE Serge Daigle entrepreneur électricien inc. a soumis un prix pour la main d'œuvre et l'achat de matériel nécessaire à l'installation de 26 ensembles de lampes pour l'éclairage des sentiers du parc de l'Érablière pour la somme de 8 597 \$, excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux tels que proposé par Serge Daigle entrepreneur électricien inc. dans la soumission du 28 septembre 2016 préparée par Serge Daigle pour la somme totale avant taxes de 8 597,00 \$;

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 22-700-55-724.

ADOPTÉ

2016-0310-382

OLYMPIQUES SPÉCIAUX JOLIETTE - 2016

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 50\$ au comité local Olympiques spéciaux Joliette.

ADOPTÉ

2016-0310-383

FÉLICITATIONS AU MAIRE ANDRÉ HÉNAULT

Sur proposition de Denis Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter le maire André Hénault pour son implication et son engagement qui lui ont mérité le prix Jean-Marie Moreau lors du dernier congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

2016-0310-384

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DES SAMARES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de 4 billets dans le cadre de l'activité de financement de la Fondation des samares qui se déroulera le 22 octobre pour la somme totale de 340,00 \$.

ADOPTÉ

2016-0310-385

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-1209-358 POUR UN DON ANNUEL À LA FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE POUR 5 ANS

ATTENDU QUE le 6 septembre 2016, la directrice générale Caroline Martel, faisait parvenir une demande d'aide financière de 5 000 \$ par année pendant 5 ans à la municipalité de Crabtree pour l'année financière 2016 à 2020;

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 12 septembre 2016 la résolution 2016-1209-358 accordant un don de 4 000 \$ à la fondation pour la santé du nord de Lanaudière;

ATTENDU QUE le conseil veut confirmer son engagement pour les années 2016 à 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder une aide financière annuelle de 4 000 \$ pour les années 2016 à 2020 à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

QUE la résolution 2016-1209-358 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

2016-0310-386

RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE soient approuvées les dépenses de 146 047,08 \$, pour les travaux d'amélioration du réseau routier exécutés sur la rue Majeau, la 1^{ère} Avenue, la 7^e Avenue et les chemins Amyot, Beaudoin, des Deux-Rivières et Saint-Jacques pour un montant subventionné de 10 038 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE copie des pièces justificatives soient jointes à la présente résolution et transmises au ministère des Transports conformément à leurs exigences ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité ;

QUE le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

2016-0310-387

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC. POUR 2016-2017

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Mégaroues Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour VTT sur notre territoire ;

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage au Club Mégaroues Joliette inc. aux endroits suivants pour les années 2015-2016:

1. De circuler du champ face au 461 chemin Rivière-Rouge, sur chemin Rivière-Rouge croisant le chemin St-Michel au panneau "arrêt" jusqu'après la voie ferrée ;
2. De circuler du Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge ;
3. De circuler sur le chemin St-Jacques près de la limite de St-Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres ;
4. De circuler sur le chemin Rivière-Rouge en direction du chemin Froment, à partir de l'intersection du chemin Froment sur une distance de 322 mètres jusqu'à la limite de la municipalité de St-Paul conditionnellement à l'approbation de la municipalité de St-Paul permettant la circulation sur le chemin Froment jusqu'à la Route 343 ;
5. Qu'une copie de cette résolution soit transmise à municipalité de St-Paul.

ADOPTÉ

2016-0310-388

DEMANDE DE PERMISSION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE

ATTENDU QUE le conseil prévoit un nouveau secteur domiciliaire situé entre la 17^e Rue et la 21^e Rue à l'est de la 4^e Avenue;

ATTENDU QUE le cadastre et le lotissement de la municipalité prévoyaient déjà l'ouverture d'une rue donnant sur la 4^e Avenue entre la 17^e Rue et la 21^e Rue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le directeur des services techniques, Christian Gravel, soit autorisé à présenter une demande de permission au MTQ pour l'ouverture de cette nouvelle rue donnant sur la 4^e Avenue.

QUE lorsque la firme d'ingénieur sera mandatée pour les plans et devis de ce secteur, celle-ci puisse être mandatée pour compléter la demande et répondre aux demandes du ministère.

ADOPTÉ

2016-0310-389

MODIFICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 5 octobre 2015 les résolutions R 312-2015 et R 313-2015 concernant le déneigement des stationnements

ATTENDU QUE lors de l'hiver 205-2016, une demande a été apportée afin de déneiger à sa pleine grandeur le stationnement municipal;

ATTENDU QUE le conseil veut que le stationnement municipal soit déneigé à sa pleine grandeur;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Robert Faust a informé le directeur des services techniques qu'il n'a pas la machinerie pour effectuer ce type de déneigement et qu'il ne s'opposerait pas à se départir de cette partie de contrat en conservant le déneigement de la caserne Claude-Migué;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Robert Faust évalue la partie du contrat existant pour la caserne Claude-Migué à 300 \$;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Éric Bélanger évalue le contrat total de déneigement du stationnement municipal à 1 000 \$ (incluant la partie actuellement déneigée et la nouvelle partie) ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la résolution R 312-2105 soit modifiée pour accorder le contrat à Robert Faust seulement pour le déneigement de la caserne Claude-Migué pour les deux (2) prochaines années 2016/2017 et 2017/2018, soit au prix fixe et annuel (excluant les taxes) de 300 \$.

QUE la résolution R 313-2105 soit modifiée pour accorder le contrat à Éric Bélanger en plus du déneigement de l'aréna, du centre communautaire et culturel et des trottoirs du pont pour les deux (2) prochaines années 2016/2017 et 2017/2018, soit au prix fixe et annuel (excluant les taxes) de 7 300 \$.

ADOPTÉ

2016-0310-390

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-1508-321

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 15 août 2016 la résolution 2016-1508-321 accordant un contrat de 20 045,08 \$ basé sur des estimations de quantité multipliées par des prix unitaires;

ATTENDU QUE les travaux sur le chemin Amyot et la 9^e Avenue ont exigé de moindres quantités;

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'affectation de poste pour les dépenses;

EN COSÉQUENCE il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la résolution 2016-1508-321 soit modifiée pour autoriser des travaux de 17 501,87 \$;

QUE le poste d'affectation des dépenses soit modifié pour le poste 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2016-0310-391

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-1508-322

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 15 août 2016 la résolution 2016-1508-322 accordant un contrat de 44 683,07 \$ basé sur des estimations de quantité multipliées par des prix unitaires;

ATTENDU QUE les travaux sur le chemin Beaudoin ont exigé de plus grandes quantités;

ATTENDU QUE le budget global de voirie permettait de faire des travaux supplémentaires;

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'affectation de poste pour les dépenses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la résolution 2016-1508-322 soit modifiée pour autoriser des travaux de 61 876,76\$;

QUE le poste d'affectation des dépenses soit modifié pour le poste 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2016-0310-392

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-1508-323

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 15 août 2016 la résolution 2016-1508-323 accordant un contrat de 71 379,34 \$ basé sur des estimations de quantité multipliées par des prix unitaires;

ATTENDU QUE les travaux sur les 19^e Rue, 8^e Avenue, 13^e Rue et 7^e Avenue ont exigé de plus grandes quantités;

ATTENDU QUE le budget global de voirie permettait de faire des travaux supplémentaires;

ATTENDU QU'il y a eu une erreur d'affectation de poste pour les dépenses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la résolution 2016-1508-323 soit modifiée pour autoriser des travaux de 72 033,69 \$

QUE le poste d'affectation des dépenses soit modifié pour le poste 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2016-0310-393

MANDAT D'EXPERTISE BIOLOGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer une caractérisation du milieu pour déterminer les milieux humides et les espèces menacées et vulnérables;

ATTENDU QUE les travaux devaient être réalisés avant le 1^{er} octobre pour être autorisés par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la lutte aux changements climatiques (MEDDLCC);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service d'Aménagement forestier Rivest le 26 septembre 2016, préparée par

Annie Malo, pour la somme totale de 1 200 \$, excluant les taxes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du règlement 2007-137 de délégation de dépense le directeur général peut autoriser les contrats de moins de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil entérine la décision du directeur général d'accorder un contrat à la firme Aménagement forestier Rivest pour la somme de 1 200 \$ excluant les taxes;

QUE la dépense soit affectée au fonds général au poste 22-610-10-724 qui sera remboursé lors de l'approbation du règlement d'emprunt relatif aux travaux d'aménagement de la nouvelle rue incluant les services municipaux.

ADOPTÉ

2016-0310-394

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-135 DÉCRÉTANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Mario Lasalle donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux en spécifiant la période de probation de 6 mois, la période d'entrée en vigueur du Régime de retraite simplifié (RRS) et des assurances collectives.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

2016-0310-395

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR IMPLANTER UNE STRUCTURE POUR RALENTIR LES VÉHICULES À L'ENTRÉE DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le 10 janvier 2011 le conseil adoptait la résolution R 020-2011 qui est resté sans réponse du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree reçoit plusieurs plaintes de citoyens se plaignant de la vitesse sur la 4^e Avenue à l'entrée du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la 4^e Avenue est le principal accès à la municipalité et que cette route appartient au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'il existe des chicanes ou des solutions afin de faire ralentir les véhicules, tel qu'implantée à Ste-Marcelline de Kildare ou Notre-Dame-de-la-Merci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers de faire une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour analyser l'implantation d'une structure pour faire ralentir les véhicules et de demander l'implantation d'une structure de ralentissement sur la 4^e Avenue à l'entrée du périmètre urbain de la municipalité de Crabtree.

ADOPTÉ

2016-0310-396

PARTICIPATION AU JOUR DU SOUVENIR DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE — CAMPAGNE DU COQUELICOT 2016

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Jean Brousseau, à assister au Jour du Souvenir de la Légion royale canadienne le 13 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle d'une somme de 70 \$.

ADOPTÉ

2016-0310-397

ACHAT DE BACS ROULANTS BLEUS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DE BACS VERTS ET BLEUS POUR L'ARÉNA ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sur la proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de 20 bacs roulants verts et 20 bacs roulants bleus de 80 litres pour l'utilisation à l'aréna et au centre communautaire, ainsi que 44 bacs roulants bleus de 240 litres pour la collecte des matières recyclables, le tout tel que décrit dans l'offre du 15 septembre 2016 de Gestion USD inc. LOUBAC, préparée par Robert Lavigne pour la somme de 5 352,93 \$, incluant les taxes.

QUE la dépense soit affectée au fonds réservée pour la protection de l'environnement.

ADOPTÉ

2016-0310-398

RÈGLEMENT 2016-287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-151 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES

Sur la proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2016-287 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2016-287

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2008-151 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES DANS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le déversement de la neige entre propriétés voisines est difficile à mettre en application ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2008-151.

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2016-287 ayant pour effet de modifier le règlement 2008-151 concernant la paix, l'ordre et décrétant certaines nuisances dans la municipalité soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit ;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 4.18 du règlement est abrogé et remplacé par celui-ci :

4.18 Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer ou laisser déposer, de souffler ou laisser souffler, de déverser ou laisser déverser, sur une propriété publique, de la neige ou de la glace constitue une nuisance et est prohibé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

2016-0310-399

ACHAT D'ARBRES À NOIX POUR PLANTATION DANS UN PARC

Sur la proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'arbres à noix au Jardin des noix de St-Ambroise de Kildare pour la somme de 500 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉ

2016-0310-400

ABANDON DU PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-37

Le conseiller Jean Brousseau dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a reçu le 26 septembre 2016 un courriel de l'aménagiste de la MRC de Joliette nous donnant un avis qu'il recommanderait au conseil des maires de ne pas émettre de certificat de conformité étant donné que le projet de règlement ne respecte pas le schéma d'aménagement en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree n'entend pas poursuivre de vaines démarches pour un projet qui n'obtiendrait pas son certificat de conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet de retirer le projet de règlement 99-044-37 et de mettre fin aux procédures d'adoption.

ADOPTÉ

2016-0310-401

PONT PAYANT POUR LA MAISON DES JEUNES

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

Le Conseil prend connaissance d'une (1) demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit:

➤ Maison des Jeunes de Crabtree

ATTENDU QUE la municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payants par année;

ATTENDU QU'il y a seulement une (1) demande d'organisme et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un tirage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attendre pour statuer sur le 2^e pont payant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet d'autoriser la Maison des Jeunes de Crabtree à tenir un pont payant sur le territoire de la municipalité à une date à déterminer avec la direction des loisirs;

QUE cet organisme soit invité à communiquer avec la municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation;

QUE l'organisation soit avisée de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

ADOPTÉ

2016-0310-402

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER « AINES »

Sur la proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de désigner Sylvie Frigon comme étant la personne élue responsable du dossier « Aînés ».

ADOPTÉ

2016-0310-403

AUTORISATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINES 2016-2017

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directrice des loisirs Shanie Déziel à présenter une demande de soutien pour la mise à jour de la démarche municipalité amie des aînés 2016-2017;

QUE Shanie Déziel soit désignée comme personne représentant la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

ADOPTÉ

2016-0310-404

ACHAT D'UN ENSEMBLE DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Sur la proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un ensemble de chauffe-eau solaire, le tout tel que décrit dans l'offre du 19 septembre 2016 de ÉCOSOLARIS inc. pour la somme de 11 888,42 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉ

2016-0310-405

ACHAT D'UNE TRAPPE À NEIGE À L'ARENA

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux de fabrication et d'installation d'une trappe (couvercle) sur le nouveau puits à neige à être installé, le tout tel que décrit dans l'offre du 23 septembre 2016 de Soudures André Beaulieu inc., préparée par André Beaulieu pour la somme de 12 000,00 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

2016-0310-406

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Denis Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que madame Sylvie Frigon agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2016-0310-407

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 17 octobre 2016 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 05.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.